

Sécurité de l'approvisionnement en médicaments

Renforcer durablement la sécurité de l'approvisionnement en médicaments en Suisse

Position de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

25.08.2026 (remplace le document de position du 05.09.2024)

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est préoccupée par la persistance des pénuries de médicaments. Celles-ci se maintiennent à un niveau élevé depuis plusieurs années et compromettent de plus en plus la sécurité des patients. Les pharmaciennes et pharmaciens sont en première ligne: ils assurent l'approvisionnement au prix d'efforts considérables et pallient les défaillances systémiques. Dans ce contexte, pharmaSuisse analyse les mesures politiques en cours et met en évidence les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires restent nécessaires au regard de l'expérience pratique.

Contexte

La sécurité de l'approvisionnement en médicaments en Suisse reste tendue. pharmaSuisse salue le fait que, à la suite du dépôt de l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » (pharmaSuisse est membre du comité d'initiative), le Conseil fédéral ait élaboré un contre-projet direct assorti d'un certain nombre de mesures stratégiques. Les mesures proposées ou déjà mises en œuvre par la Confédération vont dans la bonne direction, mais ne suffisent pas à remédier aux causes structurelles des pénuries.

Leur succès dépendra de leur capacité à produire des effets, en particulier dans les pharmacies.

Position et argumentation

La présente prise de position de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse met en lumière les difficultés auxquelles les équipes officinales et la patientèle sont confrontées au quotidien et formule les revendications suivantes:

- **Prendre systématiquement en compte la sécurité de l'approvisionnement dans les décisions relatives aux coûts et à la réglementation.**
- **Reconnaître et rémunérer de manière appropriée les prestations supplémentaires fournies par les pharmacies.**
- **Évaluer les nouvelles mesures, telles que les importations parallèles ou l'adaptation du principe de territorialité, au regard des risques qu'elles peuvent présenter pour la sécurité de l'approvisionnement.**
- **Renforcer les capacités de production essentielles à l'approvisionnement.**
- **Garantir la fabrication de médicaments dans les pharmacies comme facteur de résilience et adapter régulièrement la liste des médicaments avec tarif (LMT).**
- **Établir des responsabilités claires et assurer une coordination efficace au niveau fédéral.**

1. Conséquences des pénuries de médicaments pour la patientèle et les pharmacies

Depuis des années, les pénuries de médicaments représentent un risque important pour la patientèle. Les ruptures de stock entraînent notamment:

- des changements et des retards dans les traitements,
- un risque accru d'erreurs de médication,
- des difficultés à assurer la continuité des traitements.

Dans le cadre de traitements chroniques en particulier, des ruptures de stock, même de courte durée (antiépileptiques, médicaments cardiovasculaires, traitements hormonaux de substitution), peuvent nécessiter des adaptations thérapeutiques complexes, notamment dans le domaine de la psychiatrie ou pour d'autres traitements de longue durée. Ces médicaments ne sont pas toujours considérés officiellement comme vitaux. Leur indisponibilité peut néanmoins avoir des conséquences critiques pour le traitement. Il est particulièrement préoccupant que les pénuries touchent souvent les génériques et autres médicaments dont le brevet a expiré, qui jouent un rôle essentiel dans les soins médicaux de base. Bien qu'ils présentent une grande utilité thérapeutique, ces médicaments sont souvent soumis à une forte pression économique.

La population est en droit d'attendre un approvisionnement fiable en médicaments ainsi que des conseils pharmaceutiques de grande qualité: les patients comme les professionnels de la santé doivent pouvoir obtenir des informations fiables sur la disponibilité d'un médicament et sur la date à laquelle il devrait à nouveau être disponible.

Les pharmacies assurent cet approvisionnement au quotidien, mais elles jouent de plus en plus un rôle compensatoire face aux défaillances systémiques. Une part importante des ressources disponibles est aujourd'hui consacrée à la gestion des pénuries. Cet effort peut atteindre **jusqu'à 12 heures par semaine et par pharmacie**.¹ Cette situation a une conséquence directe: du temps et des compétences qui devraient être consacrés à la prise en charge des patients, au conseil et à la sécurité de la médication sont accaparés par des tâches organisationnelles et logistiques. Or, ces prestations supplémentaires ne sont aujourd'hui ni suffisamment prises en compte dans les structures tarifaires existantes (rémunération basée sur les prestations ou RBP, LMT), ni couvertes de manière adéquate par d'autres mécanismes de financement. Pour pharmaSuisse, il est donc indispensable de mettre en place des solutions permettant de reconnaître et de rémunérer de manière appropriée les prestations supplémentaires fournies par les pharmacies pour faire face aux pénuries de médicaments.

2. Stabilité de l'offre

Trouver le juste équilibre entre concurrence, maîtrise des coûts et sécurité de l'approvisionnement

pharmaSuisse est favorable à une concurrence efficace sur le marché des médicaments ainsi qu'à des mesures ciblées visant à maîtriser les coûts. Le recours accru aux médicaments génériques et biosimilaires contribue déjà de manière importante à contenir les dépenses de santé.

Il faut toutefois reconnaître qu'une approche fondée exclusivement sur les prix atteint ses limites. Accorder trop de poids aux économies à court terme risque d'affaiblir durablement la stabilité et la résilience du système d'approvisionnement. Le groupe d'experts Sécurité de l'approvisionnement (GESA) partage également cette analyse. Il identifie la pression croissante sur les prix des médicaments non protégés par un brevet comme l'un des facteurs susceptibles de fragiliser la sécurité de l'approvisionnement.² La sécurité de

¹ PGEU Medicine Shortages Report 2025 (p. 15)

² [Rapport du groupe d'experts consacré à la sécurité de l'approvisionnement.pdf](#). Il est particulièrement révélateur que, selon le groupe d'experts Sécurité de l'approvisionnement (GESA), les médicaments non protégés par un brevet et importants en matière d'approvisionnement ne représentent qu'environ 0,4 % de l'ensemble des coûts de la santé. Garantir leur disponibilité n'aurait donc qu'un impact très limité sur l'ensemble des dépenses de santé, tout en pouvant contribuer de manière significative à renforcer la sécurité de l'approvisionnement (p. 25).

l'approvisionnement et la ma trise des co ts ne doivent donc pas  tre consid r es ind pendamment l'une de l'autre.

Les interventions r glementaires dans une perspective globale de s curit  de l'approvisionnement

Des mesures telles que les adaptations du **principe de territorialit ** ou la promotion des **importations parall les** (ou, plus pr cis ment, des importations directes) sont r guli rement  voqu es comme des moyens de r duire les co ts.

De telles interventions peuvent  tre pertinentes dans certains cas, mais elles doivent imp rativement  tre  valu es   l'aune de leurs cons quences sur la s curit  de l'approvisionnement.

Il convient en outre de tenir compte des effets   long terme sur la s curit  de l'approvisionnement:

- une diminution de l'attractivit  du march  suisse pour les titulaires d'autorisation,
- un risque accru pour la disponibilit    long terme de certains m dicaments, notamment des produits de niche et des m dicaments   faible marge,
- un affaiblissement du contr le de la cha ne d'approvisionnement, avec une tra abilit  limit e et des risques accrus pour la s curit  des m dicaments et de la patient le.

Des mesures cibl es visant   renforcer le march  int rieur, des solutions au cas par cas encadr es ainsi que la mise en  uvre syst matique des r formes en cours dans les domaines de la num risation et de la s curit  de l'approvisionnement sont plus   m me de produire des effets durables.

Conditions de production et incitations structurelles

La stabilit  de l'approvisionnement en m dicaments est  troitement li e aux conditions-cadres  conomiques dans lesquelles ils sont produits.

L'exemple de la fermeture annonc e des sites de production du laboratoire Bichsel illustre clairement cette dynamique³: une pression  conomique croissante et des incitations insuffisantes mettent en p ril jusqu'aux capacit s de production nationales pourtant bien  tablies. De telles  volutions ont des cons quences consid rables:

- perte de comp tences en mati re de production en Suisse,
- d pendance croissante vis- -vis des cha nes d'approvisionnement internationales,
- capacit  de r action r duite en cas de crise.

Pour les m dicaments essentiels   l'approvisionnement et les formes gal niques sp cifiques (comme les ampoules), il est donc indispensable de mettre en place des conditions-cadres favorisant le maintien des capacit s de production en Suisse et en Europe.

La fabrication dans les pharmacies, un facteur de r silience — la r vision de la LMT est indispensable

Un autre facteur joue un r le d terminant: la conception de la liste des m dicaments avec tarif (LMT). Les tarifs actuels ne refl tent plus de mani re ad quate les co ts et le travail r ellement n cessaires   la fabrication de m dicaments dans les pharmacies. Cette situation entra ne un recul progressif de la fabrication magistrale, alors m me qu'elle est pr vue par la l gislation et solidement  tablie dans la pratique professionnelle.

Les cons quences sont d'ores et d j  visibles:

- r duction des capacit s de fabrication au sein des pharmacies,
- perte de savoir-faire et d'exp rience pratique,
- marges de man uvre limit es pour r agir rapidement aux p nuries de m dicaments.

³ Prise de position de pharmaSuisse et de la GSASA concernant la fermeture de la production pharmaceutique de Bichsel

Or, la fabrication de médicaments dans les pharmacies constitue précisément un facteur essentiel de résilience, notamment pour:

- les traitements individualisés,
- les applications pédiatriques,
- les ruptures de stock de courte durée.

L'importance de ces capacités de fabrication est désormais également reconnue explicitement au niveau fédéral. Dans le cadre de la consultation relative à la révision 3b de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT⁴), le Conseil fédéral propose d'autoriser les pharmacies publiques et les pharmacies d'officine à fabriquer des médicaments destinés à prévenir et à gérer les pénuries et à les mettre sur le marché sans autorisation correspondante⁴. Le Conseil fédéral reconnaît ainsi explicitement la fabrication de médicaments dans les pharmacies comme un instrument essentiel pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

pharmaSuisse salue expressément cette orientation. Toutefois, les nouvelles compétences prévues ne pourront pleinement déployer leurs effets que si les conditions-cadres économiques sont également adaptées. Il serait contradictoire de renforcer par la loi le rôle des pharmacies dans la gestion des pénuries tout en maintenant une rémunération qui ne couvre pas suffisamment les coûts réels de fabrication des médicaments.

pharmaSuisse demande donc que la LMT fasse l'objet d'un examen et d'un ajustement obligatoires et réguliers. Les tarifs doivent évoluer de manière dynamique en fonction de l'évolution des coûts. C'est la seule façon de préserver les capacités de fabrication que la Confédération elle-même entend renforcer en tant qu'élément essentiel d'un approvisionnement stable en médicaments.

3. Une définition claire des responsabilités au niveau fédéral

La répartition actuelle des tâches en matière de sécurité de l'approvisionnement est complexe et, à certains égards, fragmentée. Les responsabilités sont réparties entre différents acteurs, dont la Confédération, les cantons, Swissmedic, l'Approvisionnement économique du pays et d'autres institutions encore. Cette situation complique la coordination et nuit à l'efficacité du pilotage.

Pour pharmaSuisse, il est nécessaire de définir clairement les compétences de la Confédération afin de:

- déterminer sans ambiguïté les responsabilités,
- coordonner efficacement les mesures,
- pouvoir agir rapidement en cas de crise.

La sécurité de l'approvisionnement est une mission nationale. Elle ne peut être garantie que si les responsabilités et les mécanismes d'escalade sont clairement définis. L'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » poursuit précisément cet objectif. pharmaSuisse soutient expressément cette orientation.

pharmaSuisse salue également le fait que, dans le cadre du contre-projet direct, le Conseil fédéral reconnaisse la nécessité de renforcer les compétences de la Confédération. Les travaux prévus vont dans la bonne direction. Du point de vue de pharmaSuisse, les compétences doivent toutefois être définies de manière suffisamment concrète pour permettre de détecter les perturbations de l'approvisionnement à un stade précoce, de les gérer de manière coordonnée et de réduire durablement les risques structurels.

⁴ Modification 3b de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT⁴ 3b)

Conclusion et perspectives

La sécurité de l'approvisionnement en médicaments n'est pas une option, mais une condition indispensable au bon fonctionnement d'un système de santé. Les avancées politiques et techniques les plus récentes sont importantes, mais elles ne suffisent pas. Il faut désormais des règles fermes, des définitions claires et une mise en œuvre concrète pour garantir à la patientèle un accès permanent aux médicaments dont elle a besoin. Une révision de la LMT est également indispensable.

pharmaSuisse est prête à mettre son expertise à contribution, à participer à l'élaboration de solutions adaptées à la pratique et à œuvrer, avec la Confédération, les cantons, l'industrie et les autres acteurs de la santé, pour garantir la disponibilité des médicaments jusqu'au dernier maillon de la chaîne d'approvisionnement.

Contact: publicaffairs@pharmaSuisse.org